



PRÉFECTURE d

COMMUNE des BAUX DE PROVENCE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour :

☐ SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)☒ PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)☐ CARTE COMMUNALE(1) ☐ INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT☐ DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.☐ AUTRES :

relatif à :

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 3 novembre au 3 décembre 2025

Prolongation jusqu'au lundi 15 décembre 2025 à 16h00

(1) Cocher la case correspondante

Registre d'Enquête coché
paraphé par Nouridine ASSAS
(28 pages)



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DES BAUX-DE-PROVENCE

Prolongation d'Enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Madame la Maire des BAUX-DE-PROVENCE a ordonné, par arrêté n°2025 - 40 du 14 octobre 2025, l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A ce titre, Monsieur Nourdine ASSAS a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Marseille pour procéder à l'enquête publique décrite ci-dessus.

Suite à une erreur matérielle dans l'adresse mail indiquée dans l'avis d'enquête publique initial, l'enquête qui s'est déroulée à la mairie des BAUX-DE-PROVENCE du lundi 3 novembre 2025 jusqu'au mercredi 3 décembre 2025 est prolongé jusqu'au lundi 15 décembre 2025 à 16h00.

Les pièces constitutives du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à l'accueil de la Mairie des Baux-de-Provence (Hôtel de Manville - 13520 Les Baux-de-Provence) pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations dans le registre d'enquête ou les adresser par écrit (par courrier : Mairie des Baux-de-Provence, Hôtel de ville - 13520 Les Baux-de-Provence ; par mail : accueil-mairie@lesbauxdeprovence.com) à l'attention de Monsieur Nourdine ASSAS, qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur le site officiel de la commune des Baux-de-Provence <https://www.mairie-lesbauxdeprovence.fr/>, onglet municipalité > urbanisme > PLU

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie des Baux-de-Provence, et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.mairie-lesbauxdeprovence.fr/> onglet Vie Communale à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
Anne PONIATOWSKI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DES BAUX-DE-PROVENCE

Enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Madame la Maire des BAUX-DE-PROVENCE a ordonné, par arrêté n°2025 - du 14 octobre 2025, l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A ce titre, Monsieur Nourdine ASSAS a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Marseille pour procéder à l'enquête publique décrite ci-dessus.

L'enquête se déroulera à la mairie des BAUX-DE-PROVENCE, du lundi 3 novembre 2025 à 9h00 jusqu'au mercredi 3 décembre 2025 à 17h00.

Les pièces constitutives du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à l'accueil de la Mairie des Baux-de-Provence (Hôtel de Manville - 13520 Les Baux-de-Provence) pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations dans le registre d'enquête ou les adresser par écrit (par courrier : Mairie des Baux-de-Provence, Hôtel de ville - 13520 Les Baux-de-Provence ; par mail : accueil-mairie@lesbauxdeprovence.fr) à l'attention de Monsieur Nourdine ASSAS, qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur le site officiel de la commune des Baux-de-Provence <https://www.mairie-lesbauxdeprovence.fr/>, onglet Vie Communale

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- Mercredi 5 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 14 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- Lundi 24 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 3 décembre 2025 de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie des Baux-de-Provence, et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.mairie-lesbauxdeprovence.fr/> onglet Vie Communale à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
Anne PONIATOWSKI

OBJET DE L'ENQUÊTE

Elaboration du PLU des Baux de Provence

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 2025

en date du : 14/10/2025

de Monsieur le Maire de : Baux de Provence

de Monsieur le Préfet de :

☐ (1)

☐ (1)

Président de la

commission d'enquête : M.

qualité

Membres titulaires : M.

qualité

M.

qualité

M.

qualité

M.

qualité

Membres suppléants : M.

qualité

M.

qualité

M.

qualité

M.

qualité

Durée de l'enquête : 30 jours

Date d'ouverture : 03/11/2025

Date de clôture : 03/12/2025

Siège de l'enquête :

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :

CE REGISTRE D'ENQUÊTE

comportant : feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR OU PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

- Le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête recevra le public au siège de l'enquête :

le Mercredi 5/11/25	de 9	heure 00	à 12	heure 00
le Vendredi 14/11/25	de 9	heure 00	à 12	heure 00
le Lundi 24/11/25	de 9	heure 00	à 12	heure 00
le Mercredi 3/12/25	de 9	heure 00	à 12	heure 00
le	de	heure	à	heure

- Le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête recevra le public à (2)

le	de	heure	à	heure
le	de	heure	à	heure
le	de	heure	à	heure
le	de	heure	à	heure
le	de	heure	à	heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de

(3) Rayer la mention inutile

Mardi 5 novembre 2025 1^{re} Permanence

① Observation N°1 : Mr LECOQ.

Document de 171 pages remis en mains propres
le dossier sera envoyé par email.

Le dossier sera annexé en page 2 du registre
d'enquête. (Annexe 1.)

② Observation N°2 = Mme Carole BEAUPRE PETER

Demande de renseignements sur la zone NT
et le droit à extension.

Madame a vu directement la responsable
de l'urbanisme qui l'a bien
saisie.

③ Observation N°3. M^{me} Henriette Gros-Dumas.
renseignement sur les zonages du Vallon de La
Fontaine - Je reviendrais lors de la prochaine
permanence pour déposer des documents.

④ Observation N°4 M^{me} TERLAY

Originaire de Maussane et plus anciennement, nous avons hérité
d'un petit mas au 160 droite d'Entreconques que nous avons fait
restaurer. La surface de cette maison est petite et nous souhaiterions
agrandir cette habitation pour permettre à l'un de nos enfants de venir
vivre avec sa famille d'autant que l'un de nos fils est vigneron et
pourrait s'installer pour exploiter cette terre d'oliviers et de terres
que je possède à Maussane et Paradou. Actuellement, nous

sommes obligées de conserver les outils agricoles (pioche, pelles, râteaux, fourches, tronçonneuse etc.). Merci de prendre en compte notre demande d'extension et si cela possible de combien de mètres carrés.
(pour mémoire mon grand-père Charles Piquet a été Maire de Maussane)

Bernard TEALAY

06.62.38.2093

Fin de la 1^{re} permanence à 12h

2^e Permanence : Vendredi 14/11/2025 9h - 12h

- ⊗ Observation et remise de documents concernant le Chevrier déposés par Mr PAPACHRISTOU -
- Commentaires en 8 documents sur les divers avis des Personnes Publiques Associées, mise en évidence des contradictions sur le PLU et des avis émis -

Bruno Papachristou 14-11-2025.

Annexe N°3 indexée au Registre en page 3
(8 documents / 17 pages au total)

- ⊗ Jean Pierre Mouri 14/11/25
Plus prise de connaissance de la suite du PLU
A savoir : construction d'une seule maison ou
plusieurs logements ?
AE 89

⊗ Observation de M^{me} Henriette Gros - Dumas

A déposé deux plans cadastraux.

Propriétaire des parcelles en indivision quartier du Val di Enfer vallée de la Fontaine (Section AE 21, 22, 23 26, 98, 99 et 20):

→ Dans le zonage UB (parcelles 26, 22, 23)

Savoir combien on a droit de surface d'extension pour le Mas de la Fontaine

→ Dans le zonage 2AUB (parcelles 20, 21 et 21bis)

Savoir combien on a droit de construire (surface constructible autorisée); ce sont des parcelles nues.

→ Pour les parcelles 98 et 99 il existe un bâti en ruine; est-il possible malgré le zonage NPr de renover le bâti existant qui est en ruine? (parcelle 98 surface de la ruine 69m².)

Les plans cadastraux sont indexés en page 4 (Annexe 4)

— 0 —

→ Fin de la 2^e Permanence 12h05

3^e Permanence lundi 24/11/25 9h-12h

⊗ M^{me} PINET Boris 06 98 16 23 44

Demande si possibilité de bâti sur le quai du chevron parcelle 31-32-33-38-39. Zone AD

⊗ M^{me} et M^{me} Colombet Ghislaine

07 81 53 94 33 / mail CORNILLE.FIF.christian.

c3a @outlook.com.

Les parcelles AL 0010 008 007 sont-elles constructibles? Il y a sur ces parcelles un ancien BORIE; peut-on le restaurer

NA

* Dépôt d'un mail de Mr Wehrle : remarques sur les piscines en 3 ms :
NPN et NPNr. Demande de clarifier ce point dans le PLU (26/11/25)

* Mr Alain DUMAS

Je suis passé pour avoir des renseignements
sur la constructibilité de mes parcelles 22, 23,
28, 20, 89 et 88 et 21 section AE.

Mr Dumas me transmettra un courrier explicatif.
07.68.96 28 00.

* Passage de la LDA à 9h15. Déposeront leurs doléances
le 31/12/25

Fin de la 3^e Permanence

*

4^e Permanence Mercredi 31/12/25 9h-12h

Mr Dumas est venu déposer des documents (4 pages)
concernant sa demande : ses parcelles devraient
devenir constructibles car viabilisées (eau - EDF -
Tout à l'égout). (Annexe 5 indexée p 5 du
Registre).

* Dépôt de documents transmis par Mr Lerocq
le 27/11/25 lors de notre visite du secteur
Les Chevriers (Annexe 6 indexée p 5 du
Registre)

* Dépôt de documents transmis par Mr J.J. Canoue
et F. François de la Ligue de Défense des Alpilles.
1^{er} document = philosophie générale concernant le PLU,
2^e document = réflexions sur le devenir du Vallon de la
Fontaine

Photos (y compris travaux sur espace public)

(Annexe 6 indexée p 5 du Registre)

* Dépôt de remarques sur PLU, extension de la zone Ua
du Chevrier (3 pages)

Dépôt de remarques sur P.O.A.P n°1 du Chevrier (5 pages)

Document graphique envoyé par M. P.
Etienne BISCH, 80 chemin d. G. colline

(ANNEXES 8A et 8B)

- ⑧ Dépôt de document et remarque de H. Rolland
de 3 pages indexé p 6 du Registre Annexe 9
le 3/12/25
- ⑧ Dépôt des Représ de la chambre d'Agriculture
le 3/12/25 indexé p 6 Annexe 10
- ⑧ Que Bureau Alexis - Architecte DRC J'ai lu le
document de 17 pages -
création d'une zone Constructible autour du
Bati existant - sur la nouvelle zone -
Annexe 11 indexée p 6 du Registre.
- ⑧ Noémie Pernix, architecte.
 - 1°) Dépôt du Cahier de l'avocat EBC C&CB - du
24 nov. BK 153/154 - projet NPN → Pas renouveau.
On souhaiterait que le trait de Zonage NPN qui s'étend
au sud (limitrophe) englobe la parcelle 153/154.
(cf Annexe 12 indexée p 6 du Registre)
 - 2°) Site du Val d'Enfer - Parcelle 372 et 386.
 - ① Que signifie le Zonage NPNR → prescription : "habitat
communautaire". Sur la cartographie.
 - ② Est ce que le projet PN sanctuarise un peu plus le
site ? Et pourrait entraver l'activité exercée de N. Pernix
- ⑧ Passage lors de la dernière permanence de
Madame Duverrier - sœur des Cheurniers. Eleveuse -
de chèvres du Roue.

NA

A déposé un document de 4 pages sur les zones agricoles de Baux

Pourriez vous reprendre dans ce PLU les prescriptions du POS modifié en 2009 qui permettent l'activité pastorale.

Autre remarque : Avec l'arrivée du LUP dans le secteur serait-il possible d'autoriser les installations et constructions nécessaires à la protection des troupeaux.

Ce document déposé par Madame DUVERDIER
élue de maires du Roue.

Fin de la Permanence
et de l'EP.

le 3/12/2025 à 12h15

Un avis de prolongation de l'Enquête publique
a été émis à la demande du CE :

l'enquête publique est prolongée jusqu'au
lundi 15 décembre 2025 16h.

le CE Nouvelle ASSAS



le 3/12/2025

NA

le 15.12.2025 - 16h. Pas de nouvelle observation
marquée dans le registre.

